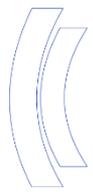


GESTION DU CRÉDIT RÉSERVÉ



INTRODUCTION

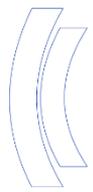
- Le crédit réservé permet de mettre de côté une partie du collatéral mobilisé auprès de la Banque de France :
 - Afin d’alimenter le module de contingence de CLM en cas d’interruption de CLM,
 - Pour des besoins relatifs à la politique monétaire ou étrangers.

1. Configurations préalables
2. Traitement des instructions de crédit réservé



1. Configurations préalables



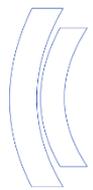


CONFIGURATIONS

- Les types de crédit réservé autorisés pour une Contrepartie sont configurés dans ECMS par la BCN (en cours de discussion).
 - « NCB purpose » (à la main de la BCN)
 - « Counterparty purpose » (à la main de la Contrepartie)
 - « CLM Contingency » (pour alimenter ECONS)
- Chaque type de crédit réservé doit être rattaché au pool de la Contrepartie en renseignant la table « Pool – Credit Freezing Type Links » :

Attribute	Description
Pool Identifier	Identifier of the ECMS Pool where the credit freezing is authorised.
Credit Freezing Type Identifier	Identifier of the credit freezing type authorised in the ECMS Pool.
Validity Start Date	First day of validity of the record.
Validity End Date	Optional. Last day of validity of the record.

- 1 ou plusieurs types de crédit réservé peuvent être rattachés à un même pool.
- 1 type de crédit réservé ne peut être renseigné qu'une fois par pool.
- Seul le type « CLM Contingency » peut être utilisé pour alimenter ECONS.



CONFIGURATIONS

- Les caractéristiques de crédit réservé sont les suivantes :

Attribute	Description
Credit Freezing Type Identifier	Identifier of the credit freezing type.
Credit Freezing Type Name	Name of the type of credit freezing
Credit Freezing Type Purpose	It can be: <ul style="list-style-type: none">For NCB purpose: only the Refinancing Central Bank of the Counterparty is authorised to setup the amount of credit freezing. It can be used for discretionary measures.For Counterparty purpose: the Counterparty is authorised to set up the amount of credit freezing.For CLM contingency: the Counterparty is authorised to set up the amount of credit freezing in order to reserve collateral for the CLM contingency module.
Validity Start Date	First day of validity of the record.
Validity End Date	Optional. Last day of validity of the record.

2. Traitement des instructions de crédit réservé





ENVOI DE L'INSTRUCTION DE CRÉDIT RÉSERVÉ

- ECMS reçoit une instruction de crédit réservé de la Contrepartie ou de la BCN en U2A ou A2A au cours du *Day-time process* ».
 - En A2A, cette instruction prend le format camt.998.



INSTRUCTION DE CRÉDIT RÉSERVÉ

- Les caractéristiques de l'instruction de crédit réservé sont les suivantes :

Attribute	Description
Transaction Reference Number	Unique transaction identifier in ECMS.
Party's Reference Instruction	Reference of the instruction given by the instructing Party
Instructing Party Identifier	Identifier of the ECMS Party that initiated the instruction.
Pool Identifier	Identifier of the ECMS Pool where the credit freezing is authorised.
Counterparty Identifier	Unique RIAD identifier of the Counterparty.
NCB	Counterparty's NCB identified by NCB ID.
Amount	Amount of credit freezing update.
Currency	Always EUR.
Compulsory event	Yes or No
Credit Freezing Type	Type of credit freezing update requested by the Counterparty / NCB.
Update mode	"DELTA" or "CANCEL AND REPLACE" for the update mode.
Intended Settlement Date	Intended Settlement Date corresponds to the current ECMS business date as Credit Freezing Instructions are processed during the day-time process.
Last Update date and time	Update date and time: YYYYMMDD HH:MM:SS
Last Update reason (optional usage)	Reason for update (information provided by the NCB user or Counterparty).
Instruction Status	Status of the Credit Freezing instruction. Possible values: <ul style="list-style-type: none">"Received" in the ECMS"Accepted" based on ECMS validation"Waiting for Global Credit Position Update" based on ECMS validation"Rejected" based on ECMS validation"Settled" based on ECMS settlement.



CONTRÔLES EFFECTUÉS PAR ECMS

- ECMS réalise des contrôles techniques et métiers à réception de l’instruction de crédit réservé :
 - Contrôles techniques :
 - référence unique,
 - format de l’instruction,
 - présence des champs obligatoires.
 - Contrôles métiers :
 - Le type de crédit réservé concerné par l’instruction existe et est configuré dans le référentiel ECMS.
 - La CTP/BCN est autorisée à mettre à jour le type de crédit réservé concerné,
 - Le type de mise à jour renseigné dans l’instruction est « delta » ou « cancel and replace »,
 - La date de valeur de l’instruction est égale à la date du jour.

- Si ces contrôles sont concluants, l’instruction passe au statut « accepted». Dans le cas contraire, l’instruction passe au statut « rejected ». La BCN et la Contrepartie sont alertées du rejet en U2A ou A2A (camt.025).



MISE À JOUR DES POSITIONS DE CRÉDIT RÉSERVÉ

- La mise à jour des positions de crédit réservé s'effectue en fonction du mode de mise à jour renseignée dans l'instruction :
 - Cancel and Replace : la position précédente est remplacée par le valeur du crédit réservé renseignée dans l'instruction,
 - Delta : la nouvelle position de crédit réservé est déterminée en ajoutant la valeur renseignée dans l'instruction à la position précédente.



MISE À JOUR DES POSITIONS – *CANCEL AND REPLACE*

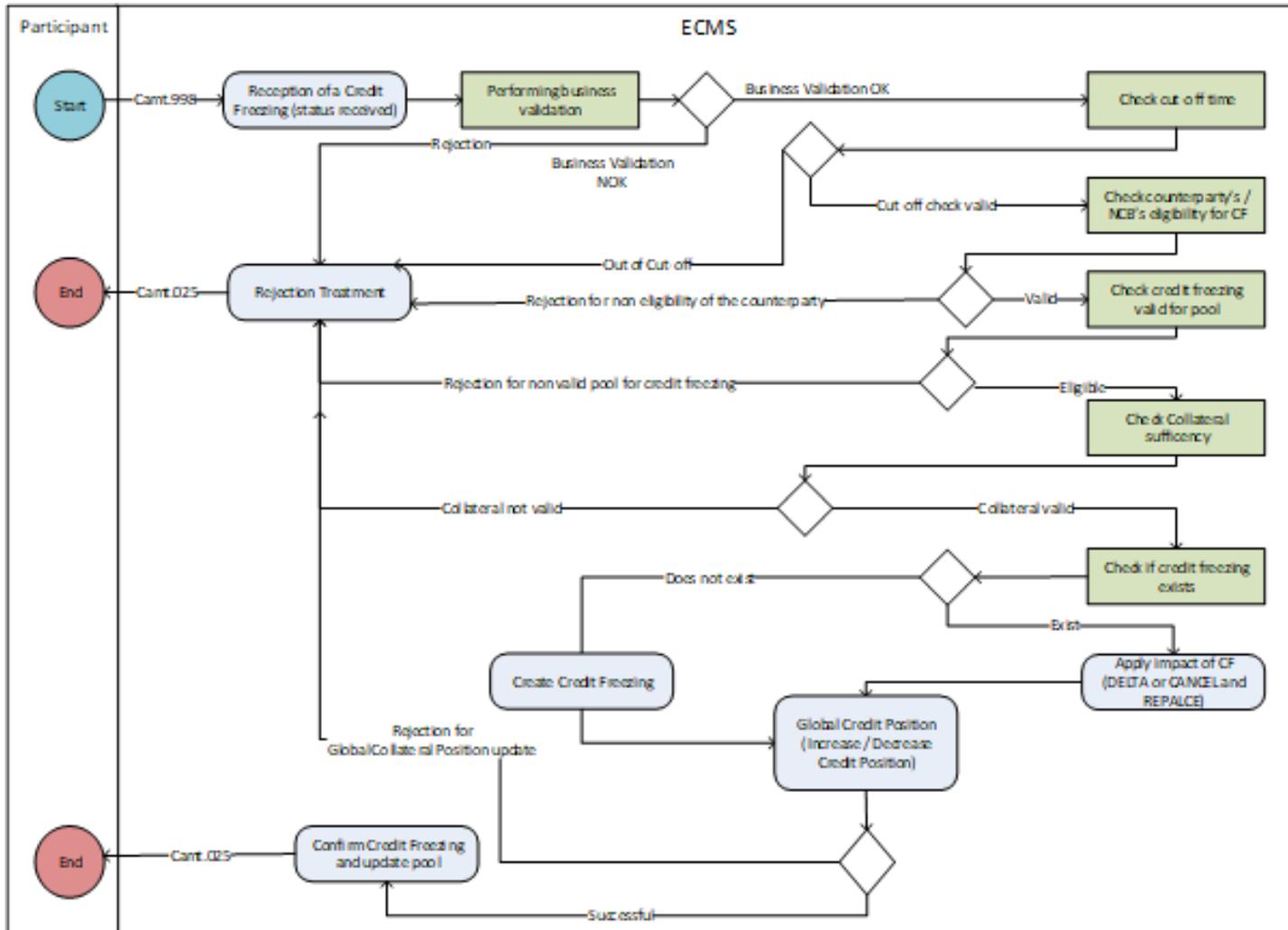
- Si le montant renseigné dans l’instruction est supérieur à la position enregistrée dans ECMS, l’instruction est considérée comme une augmentation de la position de crédit réservé.
- Si le montant renseigné dans l’instruction est inférieur à la position enregistrée dans ECMS, l’instruction est considérée comme une diminution de la position de crédit réservé.
- ECMS met à jour la position de crédit en remplaçant la précédente position par le montant renseigné dans l’instruction, actualise la position de crédit et la ligne de crédit réelle, et passe l’instruction au statut « settled ».
- En cas de problème intervenant lors de la mise à jour de la position, ECMS rejette l’instruction qui passe au statut « rejected ».
- La Contrepartie et la BCN sont informées du statut de l’instruction de crédit réservé en U2A ou A2A (camt.025).



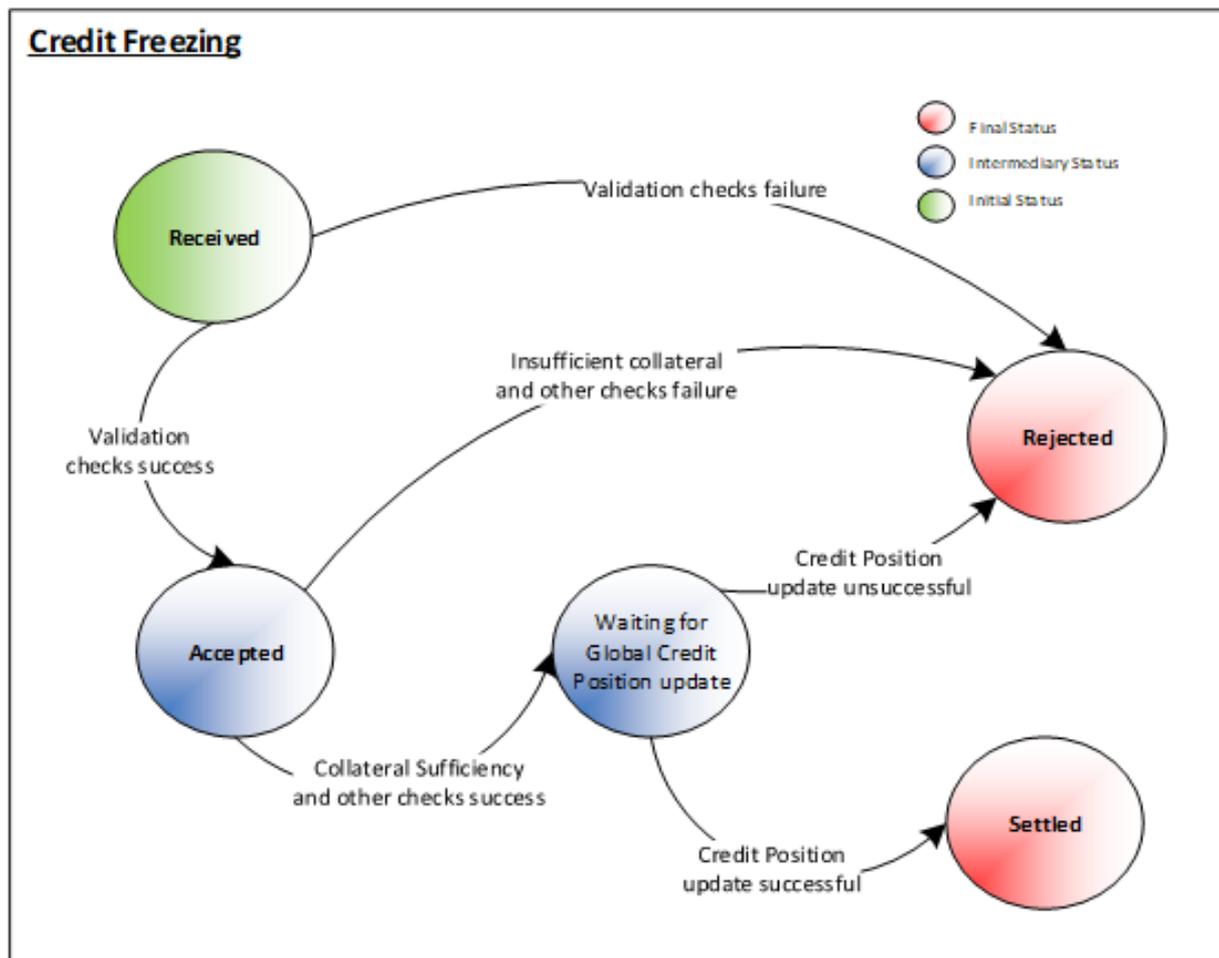
MISE À JOUR DES POSITIONS - *DELTA*

- Si le montant renseigné dans l'instruction est positif, l'instruction est considérée comme une augmentation de la position de crédit réservé.
- Si le montant renseigné dans l'instruction est négatif l'instruction est considérée comme une diminution de la position de crédit réservé.
- ECMS met à jour la position de crédit réservé en ajoutant le montant renseigné dans l'instruction à la position de crédit réservé précédemment enregistrée, actualise la position de crédit et la ligne de crédit réelle, et passe l'instruction au statut « settled ».
- En cas de problème intervenant lors de la mise à jour de la position, ECMS rejette l'instruction qui passe au statut « rejected ».
- La Contrepartie et la BCN sont informées du statut de l'instruction de crédit réservé en U2A ou A2A (camt.025).

TRAITEMENT D'UNE INSTRUCTION DE CRÉDIT RÉSERVÉ



STATUTS DE L'INSTRUCTION DE CRÉDIT RÉSERVÉ



RÉCAPITULATIF : MESSAGES RELATIFS AU CRÉDIT RÉSERVÉ

